

## Groupe de travail : Suicides des personnels

Mercredi 25 mai se tenait à la DAP la 1<sup>ère</sup> rencontre concernant le groupe de travail décidé par le Directeur de l'Administration Pénitentiaire le 29 mars dernier. Cette annonce faisait suite aux nombreux suicides de personnels depuis le début de l'année 2022. La réunion était pilotée par Monsieur AZZOPARDI, chef de service de l'Administration où étaient conviés les organisations professionnelles représentatives, le sous-directeur de l'expertise, la cheffe de mission de contrôle interne, des représentants des différentes directions interrégionales, des chefs d'établissements et des partenaires de santé (médecins de prévention).

En introduction, la DAP rappelle les objectifs de ce groupe de travail et énumère la spécificité du métier de personnel de surveillance : la pénibilité, les conditions de travail des personnels, les rythmes de travail, le travail en équipe, en brigades, les charges de travail et que le passage à l'acte des agents est lié à des problèmes personnels ou encore à la fragilité de l'agent. Alors que le chef de l'administration allait passer la main au sous-directeur de l'expertise pour une analyse des suicides, **la CGT Pénitentiaire** ne pouvait laisser continuer le déroulé de la réunion sans apporter des éléments complémentaires et importants qu'il manquait dans cette présentation. En effet, on ne pouvait se contenter de cette seule traduction de dire que les agents se suicident par rapport au contexte familial. **La CGT Pénitentiaire** ne peut laisser dire cela. Tout est lié. Si les conditions ne sont pas bonnes au travail, elles se répercutent au sein du cercle familial, si des tensions existent au sein de la famille, elles sont également néfastes dans l'exercice de nos missions. **La CGT Pénitentiaire** souhaite que tous les éléments soient pris en compte afin de mieux les appréhender et que si faute il y a eu de la part l'administration, que celle-ci reconnaisse ses responsabilités. **La CGT Pénitentiaire** insiste sur le fait que le suicide concerne l'ensemble des personnels de l'Administration Pénitentiaire et pas seulement les personnels de surveillance.

Les échanges sont nombreux et force est de constater que les problématiques sont multiples. Des choses sont mises en place mais restent malheureusement inabouties ou tombées aux oubliettes.

Du coup, un des objectifs de ce groupe de travail vise à mettre en place des cellules ou comités de veille et d'accompagnement dans chaque établissement ou structure pénitentiaires. Cette instance aurait l'avantage d'être plus lisible pour les agents en difficulté. Un référent serait identifié dans chaque établissement pénitentiaire ou SPIP. Cette cellule de veille serait à proprement parlé une instance de dialogue social d'où la participation des organisations syndicales. Sur ce sujet, **la CGT Pénitentiaire** est partagée. Les CHSCT vont disparaître au 01 janvier 2023 et l'administration réinvente une nouvelle instance où l'on retrouvera et dénoncera les mauvaises conditions de travail des personnels.

Un second objectif concernerait la gestion de la crise suicidaire pour les personnels sur la méthode du professeur TERRA, spécialiste de la question du suicide. Sans polémique aucune, le principe se rapproche de ce qui a été mis en place pour la population pénale et l'acceptation peut être difficile par les agents.

Il a donc été décidé de mettre en place des sous-groupes avec des thématiques précises et que les conclusions du groupe de travail sur le suicide des personnels ne seront pas attendues avant octobre prochain. La DAP souhaite prendre le temps de l'analyse et de formaliser un cadre qui permette aux agents d'être mieux orientés en cas de difficultés.

Montreuil, le 27 mai 2022.